

## Garages

### Garages - Service de dépannage routier

#### Sur cette page

[Lorsqu'on offre un service de dépannage routier, que faut-il retenir au sujet de la régulation du trafic?](#)

[Lorsqu'on offre un service de dépannage routier, que faut-il faire pour l'approvisionnement en essence?](#)

[Que doit-on faire pour remorquer un véhicule?](#)

[Quels éléments doit-on inspecter sur une dépanneuse?](#)

[Quelles consignes de sécurité doit-on suivre pour l'amorçage d'un carburateur?](#)

---

#### Lorsqu'on offre un service de dépannage routier, que faut-il retenir au sujet de la régulation du trafic?

- Relever la présence de conditions dangereuses, en particulier dans les zones de circulation automobile (p. ex. bretelles d'accès, intersections, circulation en sens inverse, etc.).
- Utiliser suffisamment de feux lumineux ou de cônes pour délimiter la zone de prise en charge.
- Porter des vêtements de protection individuelle à haute visibilité, particulièrement dans des conditions de faible luminosité ou dans l'obscurité.
- Porter des chaussures de sécurité.

---

#### Lorsqu'on offre un service de dépannage routier, que faut-il faire pour l'approvisionnement en essence?

- Étiqueter les conteneurs conformément à la réglementation.
- Transporter l'essence dans un conteneur portable approuvé, étiqueté et muni d'un bouchon étanche et d'un bec verseur.

- Maintenir le contact entre le conteneur et l'orifice de remplissage pendant le transvasement.
  - Utiliser des conteneurs séparés pour l'essence et le carburant diesel.
- 

## Que doit-on faire pour remorquer un véhicule?

- Vérifier le type de transmission et suivre les instructions du fabricant en ce qui concerne le remorquage de véhicules à traction avant, à propulsion ou à traction intégrale.
- Dans la mesure du possible, remorquer un véhicule plutôt que de le pousser.
- Éviter d'utiliser des torches en cas de fuites d'essence.
- Allumer les clignotants d'urgence du véhicule en panne et, le cas échéant, placer les feux d'arrêt/clignotants de rallonge de la dépanneuse à un endroit visible sur le véhicule à remorquer.
- Doter les dépanneuses d'équipement d'urgence, de dispositifs avertisseurs et de cales de roue.
- Doter les dépanneuses d'un extincteur de cote appropriée.
- Afficher la capacité maximale de levage sur le mât du treuil de remorquage. Ne pas retirer la plaque signalétique du fabricant ni peindre cette plaque.
- Laisser au moins trois tours de câble sur le tambour du treuil.
- Manœuvrer les commandes de treuil en se tenant à l'écart du tambour du treuil, des câbles mobiles et des poulies. Tenir les badauds à distance.
- S'assurer que le cadre de levage s'étend suffisamment pour assurer un dégagement lors des virages.
- Porter attention aux lignes électriques lorsqu'on déploie le bras articulé.
- Après l'arrimage, effectuer une autre vérification. S'assurer que tous les câbles ou raccords sont fixés solidement avant de prendre la route.
- S'assurer que toutes les goupilles de verrouillage sont bien en prise.
- Porter les gants appropriés afin de prévenir des coupures causées par des câbles et des objets tranchants.
- Ne pas se tenir à califourchon sur le câble de remorquage.
- Éviter d'effectuer des travaux sous un véhicule soulevé par une dépanneuse. Il faut placer des chandelles ou des cales sous le châssis.
- Ne pas dépasser la capacité de remorquage du camion, ou excéder les limites des câbles, des chaînes, des barres de remorquage, etc.

---

## Quels éléments doit-on inspecter sur une dépanneuse?

Inspecter une fois par semaine :

- les mécanismes de commande pour déceler tout mauvais réglage ou toute usure excessive
- les dispositifs de sécurité pour déceler tout mauvais réglage ou défaut de fonctionnement
- les crochets pour déceler toute fissure ou déformation excessive
- la bande de roulement et la pression des pneus

Inspecter une fois par mois :

- les pièces structurales pour déceler toute déformation, fissure ou corrosion
- les poulies à gorge et les tambours pour déceler toute fissure ou usure
- les tiges, roulements, arbres, engrenages et dispositifs de verrouillage pour déceler toute fissure ou déformation
- les câbles pour déceler toute usure ou corrosion, les torons rompus ou pliés, ou les connexions mal fixées, fissurées ou corrodées

---

## Quelles consignes de sécurité doit-on suivre pour l'amorçage d'un carburateur?

Si on doit amorcer le carburateur d'un véhicule (ce qui n'est pas nécessaire pour la plupart des véhicules), **TOUJOURS** procéder de la manière suivante :

- Porter des vêtements de protection tels que des gants, des pantalons longs et des lunettes de sécurité.
- Verser une petite quantité d'essence ou de liquide de démarrage dans la prise d'air du carburateur, le moteur arrêté. (Utiliser un petit conteneur d'une capacité d'environ 2 oz ou 60 ml; ne pas utiliser un conteneur à essence régulier.) Replacer le filtre à air et fermer le capot.
- Éviter de renverser de l'essence sur des pièces de moteur chaudes.
- Avoir un extincteur (catégorie B pour liquides inflammables) à portée de la main en cas d'incendie.
- Se tenir à l'écart pendant le démarrage du moteur pour éviter les risques de brûlure. Répéter la procédure, au besoin.

- Ne pas faire démarrer un véhicule dont le moteur est calé pendant qu'on verse l'essence dans le carburateur. Cette action risque de causer un retour de flamme et de mettre le feu à l'essence dans le conteneur.

Consulter le document Réponses SST intitulé [Garages - Précautions relatives aux pneus](#) pour obtenir de l'information sur le changement de pneus, et le document Réponses SST intitulé [Garages – Batteries](#) pour obtenir de l'information sur la charge et le renforcement de batteries.

---

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2024-04-23

## Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.